



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Question au Gouvernement n° 4336

Texte de la question

VENTE DE FRÉGATES À LA GRÈCE

M. le président. La parole est à M. Didier Le Gac.

M. Didier Le Gac. Madame la ministre des armées, il y a bientôt quinze jours, l'Australie annonçait la rupture du contrat passant commande de douze sous-marins français. Cette annonce unilatérale et brutale a suscité un sentiment de sidération au sein de la représentation nationale et, au-delà, dans le pays tout entier. Même si cette décision australienne largement commentée depuis s'est révélée un choix politique et non une remise en cause des choix technologiques français, elle avait été douloureusement ressentie par les acteurs de la filière industrielle de la défense, à commencer par Naval Group, héritier direct de la Direction des constructions navales.

Je me réjouis donc de l'annonce ce matin par votre ministère de la signature d'un contrat d'acquisition de trois frégates de défense et d'intervention – FDI – par le gouvernement grec. La signature d'un tel contrat est bien la preuve, s'il en était besoin, de l'excellence de la filière française de construction de défense et de ses 200 000 salariés, à commencer par ceux de Naval Group. Cette commande qui fait suite à celle, en janvier, de vingt-quatre avions Rafale par la Grèce, pour au moins 2,5 milliards d'euros nous rappelle que la mer Méditerranée est à nouveau un potentiel théâtre d'opérations armées, notamment en raison de l'attitude offensive de certains acteurs du bassin méditerranéen, et qu'il importe d'assurer une interopérabilité avec des pays alliés membres de l'Union européenne comme la Grèce.

Pouvez-vous nous donner des précisions sur le contenu du contrat passé avec la Grèce, notamment nous détailler le calendrier de livraison et les retombées pour l'emploi ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des armées.

Mme Florence Parly, ministre des armées. La France et la Grèce sont liées par deux cents ans d'amitié et de partenariat.

M. Christian Hutin. Comme la France et les États-Unis...

Mme Florence Parly, ministre. Ce partenariat stratégique franchit aujourd'hui une nouvelle étape car, vous l'avez rappelé, après l'achat de vingt-quatre avions Rafale, le premier ministre grec a annoncé ce matin, en présence du Président de la République française, la commande de trois frégates de défense et d'intervention, assorties d'une quatrième, en option. Je tiens à préciser qu'elles seront toutes produites à Lorient, en France.

C'est d'abord une excellente nouvelle pour la France, pour notre industrie navale, pour Naval Group et pour l'emploi. Vous l'avez dit, cette décision prouve une fois de plus la qualité de l'offre française. En l'absence de projet d'exportation, j'avais été amenée au mois de mars à assurer le plan de charge du site de Lorient pour les

trois prochaines années en accélérant la commande de deux frégates. Grâce à cette annonce grecque, nous pourrons revenir à un calendrier proche de celui prévu par la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018. Ceci nous rappelle que l'industrie de défense marche sur deux jambes : l'exportation et la commande nationale.

C'est également une excellente nouvelle pour la défense de nos deux pays, car ce choix marque avec éclat le renforcement de notre coopération. Les FDI de dernière génération équiperont la marine hellénique dès 2025. Ma priorité reste évidemment l'équipement de la marine nationale ; ces navires arriveront dans nos forces dès 2024. C'est enfin une excellente nouvelle pour l'Europe de la défense, puisque la Grèce a fait le choix de la souveraineté, d'une Europe qui fait face. Je m'en réjouis. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4336

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 septembre 2021](#)